



Date de la convocation : 23 Février 2017 - Séance ordinaire : séance ouverte à 20 h 35, levée à 22 h 45

L'an deux mille dix-sept, le 3 Mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Mme Anne BRACCO, Maire.

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : DUPONT Séverine, DUTHEIL Cécile, FERRU Nathalie, LE GARREC Valérie, MM : BRUERE Louis-Vincent, JOLY Didier, LANGE Jean-Jacques, MORIN Laurent, SEIGNEURY Stéphane

Excusés ayant donné procuration : Mme THOMAS Sylvie à Mme FERRU Nathalie, M. CLAIRON Olivier à Mme LE GARREC Valérie

Excusé : M. LIENARD Franck

Invitée : Mme MARCHET Corinne

Nombre de conseillers

En exercice	13
Présents	10
Pouvoir	2
Votants	12

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

⇒ Mme DUTHEIL Cécile a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE du 20 Janvier 2017

⇒ Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu et le procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2017.

TRAVAUX

■ SECURITE et TRAVERSE DU VILLAGE : Aménagement de la Rue de la République et Place Saint-Gilles

C'est le plus grand chantier voirie de ces dernières années sur la commune de GAS. La réfection et l'aménagement de sécurité de la Rue de la République et de la Place Saint-Gilles viennent de se terminer. Sur cet axe, en amont, les travaux de réhabilitation des réseaux (eau potable, eau pluviale, éclairage public, ...) ont été réalisés. Ces aménagements redonnent son caractère au centre bourg, renforcent la sécurité des piétons et offrent plus de place au stationnement. Les aménagements d'espaces verts seront réalisés au printemps. La prochaine réunion pour la levée des réserves est programmée le 14 Mars prochain.

Mme le GARREC souhaite faire plusieurs remarques à propos des places de stationnement de la Place Saint Gilles. D'une part, elle indique que selon elle les places situées le long de la rue Jean Moulin sont trop proches de l'espace vert et que soit le passager, soit le conducteur sont amenés à mettre les pieds dans la terre en sortant du véhicule. D'autre part, elle s'étonne que les places soient si petites et qu'il n'y ait pas de places pour les personnes handicapées. Mme BRACCO précise que, pour la bonne santé des arbres et afin d'éviter que les racines ne remontent et soulèvent de nouveau l'enrobé, il ne faut pas imperméabiliser l'espace autour. M. MORIN indique que pour l'instant, la pelouse n'a pas été semée et que une fois poussée, elle atténuera le problème. Concernant les places pour personnes handicapées, Mme BRACCO informe que la place Saint-Gilles fait partie du domaine public de la commune et qu'il n'est pas obligatoire d'instaurer de telles places.

■ AD'AP : demande de subvention

Mme le Maire rappelle les termes de l'ordonnance présentée le 26 Septembre 2014 qui a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP établi par le cabinet SOCOTEC a montré que les ERP de la commune n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014.

Après avoir entendu son rapporteur M. MORIN - adjoint chargé des travaux

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE DEMANDER** les subventions auprès de l'état, du département, de la région, du Fonds National d'accompagnement de l'accessibilité universelle, du FIPHFP en matière d'accessibilité des locaux ;

Nature des opérations :

1 - Mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public en application de la loi n° 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances citoyens et employés communaux.

Coût de l'opération en H.T. : ⇒ 50 695 €

TRAVAUX	
ERP concernés par les actions	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question
28_01 Hôtel de Ville 1 ^{ère} tranche	- Mises aux normes ⇒ 11 000 € - Etude et diagnostic ⇒ 720 € - Plan ⇒ 1 440 €
28_02 Ecole	- Mises aux normes ⇒ 18 800 € - Changement porte d'accès principal de couleur ⇒ 5 435 €
28_03 Bâtiment comprenant une Salle polyvalente, une salle association et un atelier communal	- Mises aux normes ⇒ 13 300 €

Plan de financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
DETR 2016	21 720 €	20 %	4 344 €
Fonds de soutien 2016 (refusé)	€	0 %	€
Conseil Départemental FDI 2017	50 695 €	30 %	15 208 €
Conseil Régional	-	-	-
Communauté Européenne	-	-	-
STDIL (réserve parlementaire)	-	-	-
Autofinancement T.T.C	60 834 €		
- Emprunt :	0 €		
- Fonds propres (dont FCTVA n+2)	41 282 €		
- Subventions	19 552 €		

■ ERP Rénovation des bâtiments communaux

- ❖ *Ecole élémentaire : devis et demande de subventions*
- ❖ *Salle polyvalente Haye ↻ Gauron : désamiantage et couverture demande de subventions*

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des prévisions de travaux ci-dessous, il est opportun de solliciter des subventions d'investissement. Les dossiers présentés sont les suivants :

Nature des opérations :

Travaux d'optimisation énergétique des bâtiments communaux existants. Le but de ce programme est de faire économiser du gaz naturel par l'isolation des toitures

Coût de l'opération en H.T. : ⇒ 69 332.38 €

ERP concernés par les actions	Nature de l'action de rénovation énergétique
28_02 Ecole	- réfection du Hall (verrière) ⇒ 1 700 €
28_03 Bâtiment comprenant une Salle polyvalente	- travaux de couverture ⇒ 32 688.55 € -travaux de désamiantage de couverture en fibrociment ⇒ 34 943.83 €

Après avoir entendu son rapporteur, M. MORIN, adjoint chargé des travaux

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE DEMANDER** les subventions auprès de l'état, du département et de la région;

Plan de financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
DETR 2017	69 332.38 €	20 %	13 866 €
Conseil Départemental FDI 2017	69 332.38 €	30 %	20 800 €
Conseil Régional	-	-	-
Communauté Européenne	-	-	-
STDIL (réserve parlementaire)	-	-	-
Autofinancement T.T.C	83 198.86 €		
- Emprunt :	30 000.00 €		
- Fonds propres (dont FCTVA n+2)	18 532.86 €		
- Subventions	34 666.00 €		

SPANC : convention pour la réalisation des diagnostics ANC dans le cadre des ventes immobilières

Mme le maire rappelle au conseil que dans le cadre des installations d'évacuation des eaux usées, seul un contrôle est obligatoire lorsqu'il s'agit d'assainissement non collectif, c'est-à-dire quand le propriétaire met en œuvre sa propre installation comme une fosse septique. Elle propose de confier la réalisation des diagnostics individuels ponctuels, notamment lors de ventes immobilières, à l'Agence Technique Départementale d'Eure-et-Loir.

Vu la délibération n°2012/020 du 10/4/2012 créant le SPANC de la Commune de GAS.

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** la convention à passer avec l'Agence Technique Départementale d'Eure-et-Loir- A.T.D pour la réalisation des diagnostics individuels ponctuels des installations d'Assainissement Non Collectif, notamment lors de ventes immobilières, telle qu'elle lui est présentée ;
- **DE PRÉCISER** que la date de mise en œuvre de la prestation interviendra à compter du 1^{er} Avril 2017 ;
- **DE PRÉCISER** que le contrôle devra se faire par le formulaire « commande de diagnostic d'Assainissement Non Collectif – Transaction immobilière » par le demandeur, signé ;
- **DE PRÉCISER** que la dépense totale sera à la charge du demandeur auquel il faut rajouter des frais de dossier (représentant la gestion administrative) de 10 € (dix Euros) ;
- **DE PRÉCISER** qu'une facture et un titre de recette exécutoire seront établis au demandeur après le passage de l'A.T.D ;

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : demande d'aide au titre de la labellisation à l'acquisition de supports numériques

La Bibliothèque municipale de GAS propose de mettre place une politique résolument volontariste en matière de développement d'offre de ressources numériques.

Ces ressources seront accessibles à ses abonnés dans un cadre réglementaire et en toute sécurisation. Le projet d'achat de liseuses vise à accompagner l'évolution des usages de lecture, mais aussi à jouer un rôle d'acculturation à la lecture numérique.

En 2016, un prêt de liseuse par le Conseil Départemental a permis de conforter le projet de la bibliothèque en élargissant cette offre. Il faut rappeler que la bibliothèque municipale est un équipement à la lisière de la sphère culturelle et sociale, c'est donc tout l'intérêt d'élargir ses champs de compétences afin de toucher un public plus large.

Ce projet permet la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Poursuivre le développement de la lecture auprès de tous les publics (Des actions envers les adolescents en partenariat avec l'association locale « Grandir à Gas » ont déjà été réalisées et un espace « Planète Ado » a été inauguré le 28 janvier 2017).
- Toucher des publics plus larges (Enfants, adolescents, personnes actives, personnes âgées, ...)
- Sensibiliser à la lecture et au livre à travers le numérique.
- Réduire les fractures numériques :

- Familiariser les usagers avec la lecture numérique sur liseuse au moyen de formations dispensées par les bénévoles déjà formés par des professionnels.
- Faire évoluer l'image de la bibliothèque :
 - Développer l'accès gratuit des ressources numériques
 - Communiquer sur la variété de l'offre numérique

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 voix, décide :**

- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Mme le Maire pour l'achat de matériels numériques pour un montant maximum de 1 000 € pour l'achat d'un PC portable, souris, câble RJ45, clé antivols, liseuses ;
- **DE SOLLICITER** les subventions du département dans le cadre de la labellisation à l'acquisition des supports numériques pour un montant de 1 000 € ;

ENTRETIEN : CONTRATS PRESTATAIRES DE SERVICES

- **bâtiments communaux entretien** Mme le maire informe, qu'à la demande de la perception, il est obligatoire de lui fournir à l'appui du paiement un contrat de prestation de service pour le nettoyage des locaux avec notre prestataire l'entreprise PICHOT Brigitte.

Les prestations estimées couvrent les besoins suivants :

- Pour la mairie-bibliothèque 10 Rue de l' Ecole à GAS : ménage 2 fois / semaine le Lundi et Jeudi forfait représentant 2 h 30 à 3 heures (nettoyage sols, vitres, poubelles, salle de réunion, bureaux, halls d'entrée et bibliothèque) au tarif mensuel de 640 €.
- Pour l'école élémentaire 14 Rue de l'Ecole à GAS : ménage 5j/7 forfait représentant 2 h 30 à 3 heures (nettoyage sols, vitres, poubelle, 4 salles de classe, préau et WC) au tarif de 1 315 €.
- Pour la salle polyvalente Haye GAURON et salle des associations 3 Rue de l'Ecole à GAS : ménage 3 fois / semaine les Lundi, Mercredi et Vendredi forfait représentant 3 heures (nettoyage sols, vitres du hall d'entrée, cuisine, salle de réception et WC) au tarif de 680 €.

Il est précisé que l'entreprise doit assurer les prestations 52 semaines par an. Les produits d'entretien et le matériel de nettoyage sont fournis par le prestataire.

Mme le maire fait lecture du contrat

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER Mme le maire** à confier les prestations à l'entreprise PICHOT Brigitte, sise 10 Rue des Acacias 28320 GAS à compter du 1 Avril 2017 jusqu'au 31 Mars 2018, le règlement sera effectué sur facturation mensuelle après vérification de la bonne réalisation des prestations.
 - Hôtel de ville et la bibliothèque municipale - 10 Rue de l' Ecole à GAS : nettoyage 2 fois / semaine le Lundi et Jeudi soit un forfait représentant 2 h 30 à 3 heures comprenant l'entretien des sols, vitres, poubelles, salle de réunion, bureaux, halls d'entrée et bibliothèque) pour un montant mensuel de 640 € (six cent quarante Euros) ;
 - L'école élémentaire -14 Rue de l'Ecole à GAS : nettoyage 5j/7 forfait représentant 2 h 30 à 3 heures comprenant l'entretien des sols, vitres, poubelle, 4 salles de classe, préau et WC) pour un montant mensuel de 1 315 € (mille trois cent quinze Euros) ;
 - la salle polyvalente Haye GAURON et la salle des associations- 3 Rue de l'Ecole à GAS : ménage 3 fois / semaine les Lundi, Mercredi et Vendredi forfait représentant 3 heures comprenant l'entretien des sols, vitres du hall d'entrée, cuisine, salle de réception et WC pour un montant de 680 € (six cent quatre-vingt Euros).
- **DE PRECISER** que l'entreprise PICHOT Brigitte doit assurer les prestations 52 semaines par an. Les produits d'entretien et le matériel de nettoyage sont fournis par l'entreprise ;

■ Contrat de prestation de services travaux espaces verts et entretien voirie

Le contrat de prestation de service s'arrête au 31 Mars 2017 et ne sera pas renouvelé. M. TRAVERS Marc a réalisé un gros travail de remise en état du territoire. L'embauche d'un agent d'entretien à 25 heures hebdomadaire depuis le 3 Janvier 2017 va permettre de garder cette dynamique d'un village propre et accueillant.

LOCATION HANGAR DE STOCKAGE MATERIEL Communal : loyer

Mme le maire expose à son conseil que le propriétaire du hangar où est entreposé à l'abri des intempéries le matériel communal (épareuse, broyeur, tonne à lisier, remorque) a changé. La commune ne possédant pas de local adapté, une convention d'occupation entre le nouveau propriétaire et la commune de GAS pour la mise à disposition partielle d'un hangar multi-locataires est proposée.

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** la proposition du propriétaire pour la mise à disposition partielle d'un hangar multi-locataire pour une surface dévolue de 50 m² sur la parcelle cadastrée ZE0024 d'une contenance de 872 m² pour le stockage du matériel communal ;
- **D'ACCEPTER** le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 100 € (cent Euros). Le paiement interviendra à terme échu, une fois par an en Décembre ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE : désignation d'un représentant à la CLETC

Rapporteur : Anne BRACCO, Maire

Dans le cadre de la fusion des communautés de commune et de la création au 1^{er} Janvier 2017 de la nouvelle communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection d'un représentant de la commune de GAS au sein de la nouvelle Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge.

Le rôle de la CLETC est d'évaluer la charge nette transférée par chaque transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes puis après établissement d'un rapport, de soumettre ces transferts à l'approbation de chaque commune membre. La CLETC est composée d'un membre du conseil municipal de chaque commune.

Madame le maire propose la désignation de Monsieur Louis-Vincent BRUÈRE, Adjoint en charge des finances pour siéger à la CLETC.

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Louis-Vincent BRUÈRE pour siéger à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charge de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

SALLE POLYVALENTE Haye-GAURON : Demande de mise à disposition de la salle par l'association « Amicale d'Epernon »

Mme le Maire fait lecture de la demande de l'association Amicale d'Epernon en date du 16 Février 2017 pour la mise à disposition de la salle polyvalente Haye-Gauron dans le cadre d'une réunion par an. Elle informe le conseil que 115 Gassiens-Gassiennes sont adhérents aux diverses sections de cette amicale.

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** de mettre la salle polyvalente une fois par an à disposition de l'association « Amicale d'Epernon » 1 Route de Gallardon 28230 Epernon pour l'organisation d'une réunion sous condition uniquement des Lundis ou le Vendredi au cas où la salle n'est pas louée ;
- **DE FIXER** le tarif à titre gracieux pour l'année ;

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR Mme le MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS, ARTICLE L2122-22 (investissement)

Objet de la décision	Montants	Attributaire	Date de la décision	Budget
Géomètre arpentage	861.12 €	Gernez	02/2017	commune
Tronçonneuse	399.00 €	Garage Guillermo	02/2017	commune
Mur de la cavée	504.65 €	Gédimat	02/2017	commune

Questions et informations diverses :

✚ **Elections présidentielles** : préparation de la grille de permanence : les conseillers ont complété la grille pour assurer les bureaux de vote des 23 avril et 7 mai 2017.

✚ **Elargissement de l'impasse de la Vallée des Saules** : Mme le Maire propose l'achat à l'amiable de la parcelle cadastrée ZE 0050 pour une contenance de 182 m² pour un prix aux alentours de 200 € soit un prix au m² de 1.09€. Les frais d'enregistrement et d'hypothèque sont à la charge de la collectivité. Cette parcelle est déjà arpentée, aucun frais de géomètre n'est à prévoir. Le conseil municipal donne un AVIS FAVORABLE pour un montant de 200 €. Un courrier de proposition sera envoyé.

✚ **Fêtes et cérémonies**

- Le 18 mars à 10h (salle du Conseil municipal), les jeunes Gassiens et Gassiennes (nés entre le 1^{er} mars 1998 et le 28 février 1999), seront invités à une cérémonie de citoyenneté. À cette occasion, le Maire de GAS remettra à chacun d'eux sa carte d'électeur et un livret du Citoyen. Cette manifestation a pour vocation de faire de l'inscription sur les listes électorales un véritable engagement citoyen. Elle permettra également de sensibiliser les jeunes, désormais majeurs, aux droits et devoirs du citoyen.
- Le 8 Mai à 10 h 45, Commémoration de la fin de la seconde Guerre Mondiale 1939-1945. A cette occasion la Municipalité de GAS déposera, en présence des élèves de la commune, une gerbe au monument aux morts situé dans le cimetière communal.
- La 2^e édition de la Fête de la musique se tiendra le Samedi 17 Juin 2017 place de la Mairie. Proposition de plusieurs concerts à partir de 19h30. L'esprit « Fête de la musique » permettra de rassembler les amoureux de la musique sous toutes ses formes : ceux qui l'écoutent, ceux qui la jouent, professionnels ou amateurs, petits et grands...
- Le **Jeudi** 29 juin 2017 à 19 h 00 à la salle polyvalente Haye-Gauron aura lieu la remise des prix. La municipalité, avec la participation d'associations, offre chaque année à tous les élèves des classes élémentaires un livre de prix en fin d'année scolaire. Pour les futurs 6^e, la traditionnelle remise des dictionnaires est l'occasion de marquer, symboliquement, leur future entrée dans la cour des grands, en septembre.
- Repas des anciens : proposition 7 ou 14 Octobre 2017.

Le secrétaire de séance

Mme le Maire

Cécile DUTHEIL

Anne BRACCO